



## Les Rendez-vous du CD AISNE: Janvier

### Calendrier du mois:

Samedi 08: Crit. Fédéral Jeunes Tour n°3 à SOISSONS, VENIZEL et CROUY (Région: AMIENS)

Dimanche 09: Critérium Fédéral Adultes Tour n°3 à SOISSONS (Région: AMIENS)

Samedi 15: Critérium Vétérans et Critérium Féminin Départemental à SOISSONS

**Vendredi 21: Réunion de CD à LAON**

Samedi 22: Championnat par équipes: Journée n° 1 (Début 2<sup>ème</sup> phase)

Samedi 29 (Sous réserves suivant nbre d'engagés): Coupe de l'Aisne Tour 1

Samedi 29: Critérium Corps + Critérium Féminin Régional à SOISSONS

Dimanche 30: Critérium Vétérans Régional à SOISSONS

### Nos équipes en Nationale:

**Mardi 25 à SAINT-QUENTIN: TTSQ 1 / NIORT SOUCHE 1 (Pro A Fém.)**

### A venir: FEVRIER

Samedi 05: Championnat par équipes: Journée n°2

Samedi 05 à SAINT-QUENTIN: TTSQ 2 / EP ISSEENNE 1 (N.1 Fém.)

et TTSQ 1/ ANGERS VAILLANTE 2 (N.2 Masc.)

à LAON: ASPTT LAON 1 / ENTENTE SAINT PIERRAISE 2 (Pré Nat. Fém.)

### Infos Diverses:

Formation Arbitre Régional à AMIENS le samedi 15 Janvier (renseignements et inscriptions auprès de: François DUCHEMIN)

**Question:** Qui juge-arbitre une rencontre de chpt par équipes en cas d'absence de JA officiel?

**Réponse:** (Article 12, Page 82 Règlements Fédéraux, édition 2010)

« En cas d'absence de JA officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un JA officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse.

Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. A défaut, c'est le capitaine -joueur ou non- de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction ».

### Point Ligue sur les clubs ne remplissant pas la condition de posséder une équipe Jeunes pour évoluer au niveau Régional en Championnat par équipes Seniors

Dans l'Aisne, tous les clubs engagés en Championnat Régional respectent cette obligation à l'exception de VILLERS COTTERETS et HOLNON: tous deux nouvellement promus sont donc couverts jusqu'en fin de saison mais devront en cas de maintien à l'issue de la phase 2 remplir cette condition la saison prochaine; ci-dessous pour rappel les différentes possibilités pour la respecter.

**Toute équipe engagée en Championnat Régional doit disposer au minimum de 3 licenciés traditionnels jeunes (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets) disputant effectivement jusqu'à son terme une épreuve par équipes ou individuelle réservée aux jeunes (de la Ligue ou du CD) sous peine de rétrogradation.**

**Liste des compétitions possibles: Championnats Jeunes Départementaux, Interclubs (équipes de 3 P, B, M ou C), Challenge Bernard Jeu (équipe composée de 5 B, M, C au minimum + J, SM et SD), Critériums fédéraux (4 joueurs au choix P, B, M ou C).**